

Compte-rendu du conseil municipal du LUNDI 10 MAI 2021 à 18h30

Ordre du jour :

1 – compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au Maire

2 – finances :

Demande de subvention au CD73 pour la Promenade Savoyarde de Découverte

Demande de subvention au FACE pour l'extension du réseau électrique,

Demande de subvention à la DRAC pour des travaux de confortement du Pont + Batteries Hautes de l'Esseillon,

Demande de subvention TEPOS pour la Salle des Fêtes

Tarifs de la Garderie Touristique été 2021

Tarifs de la Garderie Touristique Hiver 2021/2022

3 – Personnel

Création de postes saisonniers été 2021 – services techniques

Création de postes saisonniers été 2021 – Maison des Enfants.

4 – Rythmes scolaires

5 – Jardins familiaux

6 – Questions diverses.

Présents : M. BOYER Stéphane (Maire), M. GOMES-LEAL Hervé, Mme RICHARD Françoise, M. VIGNOUD Jean-Louis, Adjoint.

Mme COUVERT Myriam (*secrétaire de séance*), Mme PAYERNE-BACCARD Claudette, M. PERILLAT-MERCEROZ Cédric (arrivé 18h34), M. RATEL Hervé.

Absents : M. BODECHER Maurice (*procuration à Mme RICHARD Françoise*), M. AGUSTIN Jean-Jacques (*procuration à M. BOYER Stéphane*), Mme ARNAUD Julie (*procuration à Mme PAYERNE-BACCARD Claudette*), Mme COL Camille (*procuration à M. RATEL Hervé*), M. FRESSARD Jean-Marie (*procuration à Mme COUVERT Myriam*), M. PEYRE DE GROLEE VIRVILLE Adrien (*procuration à M. PERILLAT-MERCEROZ Cédric*), M. REVEILHAC Philippe (*procuration à M. VIGNOUD Jean-Louis*).

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 18h34.

Désignation du secrétaire de séance

Mme Myriam COUVERT est désignée secrétaire de séance.

POINT N°01 : DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION

Compte –rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation (devis signés et factures).

M. le Maire communique au conseil municipal la liste des devis signés dans le cadre de la délégation :

MND Leisure	Passerelle Via Ferrata	17 988.00€ TTC
MND Leisure	Purge et mise en sécurité accès passerelle	8 092.80€ TTC
COL Mickaël	Fourniture et pose de garde-corps	6 946.00€ TTC
PROLUDIC	Fourniture et pose équipements sportifs	20 493.56€TTC
GE ARC	Plan parcellaire pistes de ski	1 054.80€ TTC
PIC BOIS	Tables de lecture et plaques sentier des Bâtisseurs	3 250.44€ TTC
ABEST	Trav. Extension neige Sétives+Cochette	18 000.00€ TTC
ORIENT'ACTION	Coaching professionnel E.EMORINE	5 040.00€ TTC
FRESSARD Norbert	Remplacement de cheneaux cuivre au musée	2 146.80€ TTC
ONF	Mise en lumière sentier du Carlet à l'Ortet	4 110.00€ TTC
ONF	Signalétique et pose de mobilier	2 480.00€ TTC
Atelier Bois de Provence (ONF)	Fourniture de 2 bancs relax	2 826.00€ TTC
SOTRABOIS	Fourniture de 6 bancs profilés en pin	1 880.88€ TTC
RONDINO	Fourniture de 5 tables, 5 jardinières, 6 bancs	7 163.08€ TTC
VTSV	Reprise des enrochements au camping	3 756.00€ TTC
Alpes contrôle	Repérages amiante FVE	Env. 4 000.00€ TTC
BARBECUE BIZ	Fourniture de 2 barbecue grill (Plan Amont le Croè)	908.00€ TTC
MARTOIA	Reprise des enrobés Rues du Village + trottoir Rue d'En Bas	17 940.00€ TTC

Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation (convention et droit de préemption)

M. le Maire communique au conseil municipal la liste des biens soumis au droit de préemption :

Vente M. et Mme BOURGEOIS Philippe à M et Mme BERTHET – appartement de 31.65m ² + 1 cave – Le Genevray – 123 000€	Pas de préemption
Vente M. et Mme BOURGEOIS Philipe à LAVERIE Thomas – garage – le Genevray – 13 500€	Pas de préemption
Vente de M. ORY à M. ARNAUD Alban – appartement de 37.89m ² +1 cave + 1 place de stationnement – les Fleurs 137 000€	Pas de préemption
Vente SCI JACLINOU aux conjoints PEPIN JOURNEE un appartement de 34,46m ² Un appartement de 34.46m ² les Flocons d'Argent – 79 900€	Pas de préemption
Vente SCI SANFLO (Manuel CLERICE) à M. et Mme BERTRAND Yves -bâtiment de 55m ² sur 3 niveaux au prix de 299 000€	Visite à faire
Vente M. et Mme LEMOINE Christophe à M. PELLICIER et Mme LEMOINE – Un appartement de 34.41m ² + 1 garage les Flocons d'Argent – 147 000€	Pas de préemption
Vente M. GROSSET Antoine à M. BRUERE et Mme TONET – un appartement de 40.22m ² - le Clos d'AUSSOIS – 182 000€	Pas de préemption

POINT N°02 : FINANCES

Délibération N°2021.64 Demande de subvention au CD73 pour la PSD

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a pris la décision de moderniser et renouveler complètement la PSD.

En effet, cet outil touristique de découverte du patrimoine a vieilli et certains éléments ont été détériorés par le temps et les usages et/ou ont disparus.

Ainsi, la Promenade Savoyarde de Découverte a perdu une partie aujourd'hui de son sens.

En conséquence, le choix du conseil municipal est de renouveler cet outil attractif avec de nouvelles énigmes et dans de nouveaux lieux ;

Le montant des travaux est aujourd'hui estimé à : 119 415.00€ HT.

Aussi, M. le maire propose au conseil municipal de solliciter une participation financière du département sur ce projet à hauteur de 50%.

Le plan de financement s'établirait de la façon suivante :

Participation du CD73	50%	59 707.50€
Autofinancement communal	50%	59 707.50€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement ci-dessus,

SOLLICITE le département de la Savoie pour une participation financière à hauteur de 50% sur un investissement de 119 415.00€ HT soit 59 707.50€,

CHARGE M. le Maire de faire le nécessaire à cet effet

Délibération N°2021.65 : Demande de subvention au FACE pour l'extension du réseau électrique de l'ESSEILLON

M. le Maire rappelle au conseil municipal l'importance pour le devenir des Forts de l'ESSEILLON de leur alimentation en électricité.

En effet, le manque de raccordement au réseau pénalise la réalisation de travaux mais également le développement d'activité et la mise en valeur de ce patrimoine classé Monument Historique.

Aussi, il a été décidé de procéder à l'extension du réseau électrique sur cette partie de la commune.

Le montant des travaux d'extension est évalué à :

Extension réseau électrique (câble et raccordements)	7 395.00€
Génie civil	17 242.80€
TOTAL GENERAL HT	24 637.00€

M. le Maire informe le conseil municipal que ces travaux peuvent être éligible au FACE .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

SOLLICITE une participation financière, la plus élevée possible au titre du FACE pour les travaux d'extension du réseau électrique au Fort Victor Emmanuel,

AUTORISE M. le Maire à faire le nécessaire à cet effet.

Délibération N°2021.66 : Demande de subvention auprès de la DRAC pour les études et travaux de consolidation et étanchéité

M. le Maire rappelle que pour pouvoir mettre en œuvre le projet de médiation culturelle, la commune propriétaire du Fort Victor Emmanuel, Classé Monument Historique devra s'assurer :

1/ que le pont d'accès ainsi que le Pont Levis sont en sécurité pour le passage de piétons,

2/ que le pont d'accès permet la circulation des piétons et éventuellement des vélos en toute sécurité et ne présente pas de risque majeur d'effondrement,

3/ que la salle dite des « batteries hautes » ne présente aucun risque d'effondrement

4/ que la salle dite des « batteries hautes » ne présente pas de problèmes d'étanchéité.

Dans cette optique, il a été demandé auprès de bureaux spécialisés, dont le CEREMA, des études poussées sur l'état des infrastructures ci-dessus.

Au premier abord, il semble évident que la commune sera amenée à réaliser des travaux de mise en sécurité, d'étanchéité et de consolidation pour assurer, en partie, les visites du Fort en sécurité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

SOLLICITE les services de la DRAC pour une aide financière pour financer les études et les travaux liés aux structures suivantes : Pont d'accès et pont levis du Fort Emmanuel et la structure des batteries hautes.

AUTORISE M. le Maire à faire le nécessaire et déposer au nom de la commune les dossiers et documents nécessaires à cette affaire.

Délibération N°2021.67 : Demande de subvention au titre du TEPOS pour une étude sur le chauffage de la salle des fêtes

M. le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat PAYS DE MAURIENNE a répondu à l'appel à projet SEQUOIA. Cet appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans le cadre de d'un dispositif porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes en vue d'accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics.

La FNCC R a indiqué au Syndicat de Pays que sa candidature était retenue pour la période 2021-2023.

Aujourd'hui, des fonds sont encore disponibles pour financer des études techniques et de la maîtrise d'œuvre.

Dans ces conditions, M. le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière au titre du TEPOS pour réaliser un diagnostic énergétique sur la salle des fêtes avec en particulier l'étude d'un moyen de chauffage autre qu'une chaudière à fioul.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

SOLLICITE le Pays de Maurienne pour une participation financière au titre du TEPOS pour un diagnostic énergétique sur la salle des fêtes d'AUSSOIS avec en particulier l'étude sur les moyens de chauffage,

CHARGE M. le Maire de faire le nécessaire çà cet effet.

Délibération N°2021.68 tarifs de la garderie touristique pour la saison estivale 2021

M. le Maire donne la parole à Mme RICHARD.

Les tarifs de la garderie touristique pour la saison estivale, sont, depuis 2018 les suivants :

Prestation	Eté
½ journée mini (8h30 à 12h30 ou 13h30-17h30)	18.00€
½ journée maxi (8h30 à 13h30) repas inclus	32.00€
Journée complète avec repas (8h30-17h30)	44.00€
5X1/2 journées consécutives (8h30-12h30 ou 13h30-17h00)	72.00€
5 journées repas inclus	176.00€

Avec une réduction de 10% sur les forfaits pour le deuxième enfant d'une même fratrie ou d'un même foyer. Ces tarifs sont identiques à ceux délibérés en 2018.

Il est proposé au conseil municipal de reconduire ces tarifs pour la saison estivale 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE les tarifs de la garderie touristique tels que ci-dessus proposés,

CHARGE M. le Maire de faire le nécessaire à cet effet.

Délibération N°2021.69 : tarifs de la garderie touristique pour la saison hivernale 2021/2022

M. le Maire donne la parole à Mme RICHARD .

Comme chaque année, il convient de déterminer les tarifs de la garderie pour la saison hivernale 2021/2022.

Cette année, concernant les PACK ESF+GARDERIE, l'ESF a pris la décision d'appliqué un tarif unique selon les prestations (Jardin d'Enfants, Jardin des Neige ou cours collectif) pour les prestations « saison » et « hors saison ».

Les tarifs proposés sont les suivants pour la saison hivernale 2021/2022

Prestations	2021/2022
1/2 journée "mini" de 8h30 à 12h30	29,00
1/2 journée "mini" de 13h30 à 17h30	24,00
1/2 journée "maxi" de 8h30 à 13h30	44,00
journée de 8h30 à 17H30	62,00

FORFAIT 6 X 1/2 journées "mini" de 8h30 à 12h30	145,00
FORFAIT 6 X 1/2 journées "mini" de 13h30 à 17h30 hors pack ESF	120,00
FORFAIT 6 X 1/2 journées "maxi"	220,00
FORFAIT 6 JOURS	310,00

Tarifs « PACK ESF + GARDERIE »

	ESF	Garderie de 8h30 A 12h30 (sans repas)	Garderie de 8h30 à 13h30
ECOLE DES NEIGES	154.00€	115.00€	180.00€
Jardin d'Enfants	141.00€	115.00€	180.00€
Cours collectifs	134.00€	115.00€	180.00€
6 journées avec repas	326.00€		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE les tarifs de la garderie touristique pour la saison hivernale 2021/2022 tels que ci-dessus proposés,

CHARGE M. le Maire de faire le nécessaire à cet effet.

POINT N°03 : RESSOURCES HUMAINES

Délibération N°2021.70 : création de postes saisonniers pour les services techniques

M. le Maire rappelle que chaque année, pour remplacer les agents en congés et pour assurer l'ensemble des tâches des services techniques la commune recrute des agents saisonniers.

Jusqu'à l'année dernière la commune recrutait deux agents pour la saison estivale.

Cette année, compte tenu des missions que le conseil municipal souhaite mettre en œuvre, il convient de recruter :

1 agent saisonnier, à temps complet, à partir du 1^{er} juin et jusqu'au 30 septembre, rémunéré selon l'indice majoré 330 à 335 (selon l'expérience) en référence au grade d'adjoint technique territorial,

2 agents saisonniers, à temps complet, à partir du 15 juin et jusqu'au 31 août, avec possibilité de prolongation d'une à deux semaines (en fonction du besoin), rémunérés selon l'indice majoré 330 en référence au grade d'adjoint technique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE DE CREER un poste d'adjoint technique saisonnier embauché à partir du 1^{er} juin aux conditions ci-dessus,

DECIDE DE CREER deux postes d'adjoint techniques saisonniers embauchés à partir du 15 juin aux conditions ci-dessus,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 au chapitre 012,

AUTORISE M. le Maire à faire le nécessaire à cet effet.

Délibération N°2021.71 : création de postes saisonniers pour la garderie – saison estivale

Vu l'article 10 de la loi n° 2020.290, complété par l'article 2 de l'ordonnance n°2020.391 du 1^{er} Avril 2020,
M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de créer plusieurs postes saisonniers pour assurer la charge de travail de l'été 2021 à la Maison des Enfants.

Dans ces conditions, il propose que soient créés des postes d'Animatrice Petite Enfance comme suit :

2 postes saisonniers d'une durée maximale de 2 mois et demi, à compter du 28 juin 2021, à temps complet (35 h par semaine) rémunéré entre l'indice brut 356 à 387 – indices majorés entre 332 et 354 (Référence au grade d'Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles - Cadre d'emplois des ATSEM) en fonction de l'expérience,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE DE CREER 2 postes saisonniers comme ci-dessus indiqué pour assurer le fonctionnement de la Maison des Enfants en période estivale,

AUTORISE M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour ce faire et signer les contrats de travail à durée déterminée sur la base des dispositions ci-dessus énoncées.

POINT N°04 : rythmes scolaires

Délibération N°2021.72: création de postes saisonniers pour la garderie – saison estivale

M. le Maire donne la parole à Hervé GOMES-LEAL.

Celui-ci rappelle que le conseil municipal doit se prononcer pour déterminer les rythmes scolaires qui seraient appliqués au sein de l'école d'AUSSOIS.

Il rappelle également que le conseil municipal avait décidé d'ajourner la délibération dans l'attente de l'avis rendu par le conseil d'école qui devait se tenir début mai.

Le conseil municipal a estimé qu'il n'a pas à se substituer à l'avis des parents d'élèves et des professionnels sur ce point. L'avis rendu par le conseil municipal sera pris en toute connaissance de l'avis émis par les parents d'élèves et le conseil d'école.

Le conseil d'école qui s'est tenu mardi 04 mai 2021 a validé, à l'unanimité, la proposition de reconduction de la semaine de 4 jours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SE RANGE à l'avis émis par le conseil d'école réuni le 04 mai 2021,

DIT que le temps scolaire pour l'école d'AUSSOIS, à partir de l'année scolaire 2021-2022, est réparti sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30).

POINT N°05: jardins familiaux

M. le Maire donne la parole à M. PERILLAT MERCEROZ.

4 ou 5 jardins « familiaux » seront proposés par la commune à des particuliers souhaitant les exploiter en jardin potager, pour leur propre consommation.

Une convention interviendra entre l'occupant et la commune. Aucune participation financière ne sera demandée.

POINT N°06 : QUESTIONS DIVERSES

Elections régionales et cantonales :

Le bureau de vote sera ouvert dans les locaux de l'Ecole..

Référé suspension contre le Scot :

Compte rendu de M. le Maire sur les différentes réunions qui se sont tenues suite à la suspension partielle du Scot. Il n'y a pas pour l'instant d'incidences directes sur le PLU.

TELT : retombées fiscales sur territoire.

En 2025/2026 = 3800 personnes seront embauchées sur le chantier dont 30% de la Maurienne.

La démarche « GRANDS CHANTIERS » est reconduite pour la période 2021/2027 avec comme axes de développement :

Les centres bourgs

La rénovation énergétique des bâtiments,

PEM,

La santé,

La diversification des filières touristiques,

Les mobilités.

Sentiers : rencontre avec A. CARBONI.

Famille ARNAUD : régularisations foncières en cours.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h45.